

## RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LE LUNDI 7 novembre 2016 à 19 h 30

« Il est plus intelligent d'allumer une toute petite lampe que de se plaindre de l'obscurité. »  
– Lao Tseu

N° 2311

**PROCÈS-VERBAL** de la réunion ordinaire, tenue par le conseil municipal de Stoke, au bureau municipal, situé au 403, rue Principale, Stoke, **le lundi 7 novembre 2016** à 19 h 30 et présidée par le maire Monsieur Luc Cayer.

Présences : Sièges N° 5 : Daniel Dodier  
Siège N° 3 : Steeves Mathieu  
Siège N° 4 : Lucie Gauthier  
Siège N° 6 : Mario Carrier

Absents : Sièges N° 1 : Sylvain Paquin  
Siège N° 2 : Sylvain Chabot

Sara Line Laroche, secrétaire-trésorière et directrice générale est également présente.

Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la séance.

### 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

D'ajouter le point 6.1.3 Modification à la Politique d'achat et de disposition des biens.

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### 2. Lecture et adoption des procès-verbaux des assemblées

Dispense de lecture du procès-verbal est demandée. Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie des procès-verbaux au moins deux jours avant la présente séance, déclarent les avoir lus et renoncent à leur lecture.

## ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE ORDINAIRE

Du lundi 7 novembre 2016 à 19 h 30

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Lecture et adoption des procès-verbaux des assemblées
3. Correspondance
4. Période de questions
5. Demandes écrites ou verbales
  - 5.1 Brunch annuel des Chevaliers de Colomb
  - 5.2 Demande d'achat de publicité Fête au village de Stoke
  - 5.3 Demande d'appui de la Société pour les enfants handicapés du Québec
  - 5.4 Demande de déneigement pour l'OMH
6. Comités et dossiers à traiter
  - 6.1 Administration et finances
    - 6.1.1 Renouvellement auprès de la Fédération québécoise des municipalités
    - 6.1.2 Achat banque d'heure et papeterie 2017- Infotech
  - 6.2 Aménagement, urbanisme et environnement
    - 6.2.1 Renouvellement Entente en matière d'urbanisme et de géomatique
    - 6.2.2 Plan d'action et engagement financier développement durable – Fonds municipal vert
    - 6.2.3 Nouvelle proposition Aquatech - Eau potable, eaux usées
    - 6.2.4 Demande de modification au plan de zonage – ID-6
    - 6.2.5 Entente de principe pour virée chemin des Pieds-Légers
  - 6.3 Culture
    - 6.3.1 Adhésion à l'organisme Les arts et la ville
    - 6.3.2 Concert de Noël de Stoke
  - 6.4 Immobilisation et bâtiments

Rés. 2016-267

- 6.4.1 Achat de mobilier de bureau
- 6.4.2 Achat de rideaux de scène pour la salle Appalaches
- 6.4.3 Vente d'un camion
- 6.5 Loisirs
  - 6.5.1 Publicité dans le bulletin municipal et site Internet
  - 6.5.2 Parade du Père Noël
- 6.6 Ressources humaines
  - 6.6.1 Fermeture des bureaux durant la période des Fêtes
  - 6.6.2 Souper de Noël des employés et élus municipaux
  - 6.6.3 Formation Sygem- Service de la paie
- 6.7 Sécurité publique
  - 6.7.1 Activité de Noël du Service incendie de Stoke
- 6.8 Voirie
  - 6.8.1 Chemins non-ouverts pour l'hiver 2016-2017
  - 6.8.2 Subvention PAARM 2016-2017
- 7. Remise des rapports des officiers municipaux.
- 8. Trésorerie et finances
  - 8.1 Discours du maire
  - 8.2 Séance spéciale sur le budget 2017
  - 8.3 État comparatif au 30 septembre 2016
  - 8.4 État prévisionnel de la situation au 31 octobre 2016
  - 8.5 Dépôt du rapport de délégation de compétence
  - 8.6 Liste des déboursés
- 9. Autres sujets
  - 9.1 Calendrier 2017 des séances du conseil municipal
  - 9.2 Versement annuel à Trans-appel pour le service de transport collectif
- 10. Avis de motion
  - 10.1 Règlement N° 530 fixant les taux de taxes, compensations et conditions de perception exercice financier 2017.
  - 10.2 Règlement N° 531 établissant la rémunération du personnel électoral
- 11. Règlements
- 12. Invitations
  - 12.1 Invitation souper-bénéfice Centre de ski de fond Richmond-Melbourne
- 13. Varia
- 14. Période de questions
- 15. Clôture et levée de l'assemblée

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2016-268

**D'adopter le procès-verbal du 3 octobre 2016 tel que rédigé.**

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### 3. **Correspondance**

La directrice générale dépose le rapport de correspondance reçue entre le 1<sup>er</sup> et le 31 octobre 2016.

La correspondance et ledit rapport peuvent être consultés au bureau municipal durant les heures régulières d'ouverture.

### 4. **Période de questions**

Le maire répond aux questions adressées au conseil par les citoyens présents.

### 5. **Demandes écrites ou verbales**

5.1 Brunch annuel des Chevaliers de Colomb

**ATTENDU QUE** les Chevaliers de Colomb organisent un brunch de Noël le 11 décembre prochain, où seront remis des cadeaux aux enfants, en présence du Père Noël;

**ATTENDU QUE** le comité organisateur sollicite le don de prix de présence;

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés 2016-269

**D'offrir quatre certificats cadeaux d'une valeur de 25 \$ chacun à utiliser auprès d'activités sportives, de loisirs ou culturelles offertes par les organismes de la Municipalité de Stoke.**

D'encourager les élus et la population en général à participer à l'événement.  
*Adopté à l'unanimité des conseillers présents.*

5.2 Demande d'achat de publicité Fête au village de Stoke

**ATTENDU QUE** le comité organisateur sollicite un rabais sur la location de salle ou l'achat d'une publicité sur le programme de l'événement;

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

**DE** ne pas accorder de rabais sur la location de la salle du Centre communautaire;

**D'**acheter une publicité pour 100 \$ pour le dépliant de l'événement.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents.*

5.3 Demande d'appui de la Société pour les enfants handicapés du Québec

**ATTENDU QUE** l'organisme SEHQ demande l'appui de la municipalité pour fournir un accès direct vers l'emplacement du futur camp;

**ATTENDU QUE** la municipalité a étudié le dossier et fournit toute l'information et l'aide qui était de son ressort à l'organisme ;

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

**D'**appuyer la demande d'accès direct à partir de la route 216 vers le Camp St-Pat's déposée par la Société pour les enfants handicapés du Québec auprès du MTMETQ ;

**DE** fournir toute aide technique et de représentation dans le cadre de ses pouvoirs.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents.*

5.4 Demande de déneigement pour l'OMH

**ATTENDU QUE** l'Office municipal d'habitation de Stoke nous a demandé d'offrir le service de déneigement pour la saison 2016-2017;

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

**DE** demander une compensation de 700 \$ pour la prestation de ce service.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

## 6. Comités et dossiers à traiter

### 6.1 Administration et finances

#### 6.1.1 *Renouvellement auprès de Québec municipal*

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

**DE** renouveler notre adhésion auprès de Québec municipal (site internet) pour l'année 2017 au coût de 500\$ plus taxes;

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

#### 6.1.2 *Achat banque d'heure et papeterie 2017- Infotech*

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

**QUE** la Municipalité de Stoke achète la papeterie (carton permis et comptes de taxes) auprès du fournisseur informatique Infotech au coût de 731 \$ plus taxes, payable en deux (2) versements.

**QUE** la Municipalité de Stoke achète une banque d'heures auprès du fournisseur informatique Infotech Développement de 28 heures au coût de 1 960 \$ plus taxes.

**EN CONSIDERANT** que cette banque d'heures peut servir pour de la formation, des appels de services et autres choses tels que stipulées dans le contrat initial signé entre les parties.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Rés 2016-270

Rés 2016-271

Rés. 2016-272

Rés. 2016-273

Rés. 2016-274

6.1.3 *Modification à la Politique d'achat et de disposition des biens.*

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Stoke avait adopté une Politique d'achat et de disposition des biens dans laquelle une erreur s'était glissée;

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2016-275

**DE** modifier à l'article 13.2 Procédure et responsabilités le montant de 5 000 \$ à 50 000 \$ comme seuil pour la disposition des biens meubles par soumission publique.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

6.2 Aménagement, urbanisme et environnement

6.2.1 *Renouvellement Entente inter-municipale en matière d'urbanisme et de géomatique*

**ATTENDU QUE** la MRC du Val-Saint-François offre une entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique pour une période d'un an, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Stoke a reçu une proposition pour la réalisation de divers dossiers ponctuels en matière d'urbanisme et de cartographie;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Stoke désire participer à cette entente aux conditions suivantes :

Ressource rédaction et support conseil	50 \$ / heure
Ressource cartographique et support technique	30 \$ / heure

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Stoke prévoit refaire son plan de zonage suite à la rénovation cadastrale;

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2016-276

**D'adhérer** à l'entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique aux conditions ci-dessus mentionnées ;

**DE** réserver un montant de 2 500 \$ pour l'année 2017 selon la répartition suivante : 35 heures pour la ressource rédaction et support conseil et 25 heures pour la ressource cartographique et support technique.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

6.2.2 *Plan d'action et engagement financier développement durable – Fonds municipal vert*

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Stoke avait déjà adopté la résolution pour présenter une demande d'aide au Fonds municipal vert;

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2016-277

**QUE** la Municipalité de Stoke s'engage à élaborer un plan d'action d'aménagement de quartier durable qui comprendra des objectifs de durabilité, des cibles précises, des actions et une stratégie de mise en œuvre et de suivi.

**QUE** la Municipalité s'engage aussi à affecter 16 450 \$ de son budget et 3 200 \$ en contribution en nature à cette initiative.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

6.2.3 *Nouvelle proposition Aquatech - Eau potable, eaux usées*

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Stoke doit se conformer aux exigences du Règlement sur la qualité de l'eau potable, en ce qui concerne le personnel compétent pour le réseau de distribution et/ou les installations de captage;

**ATTENDU QU'**une mise à niveau de nos installations incluant la prise de données à distance (télémétrie) a une incidence à la baisse sur le contrat de service préalablement accepté par le fournisseur;

**ATTENDU QU'**une proposition révisée a été faite par Aquatech après rencontre et négociations avec la direction générale;

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2016-278

**QUE** la municipalité de Stoke accepte la proposition numéro CORP0992 de la firme Aquatech pour la prise en charge des services de captage, de traitement et de distribution de l'eau potable, ainsi que ceux de l'interception et assainissement des eaux usées afin de rencontrer les exigences des différents programmes gouvernementaux.

Les honoraires de cette entente sont annuellement avant taxes de 6 600 \$ pour le volet eau potable et de 6 660 \$ pour le volet eaux usées, le tout payable mensuellement.

La durée du contrat adjudgé par la présente résolution est de 12 mois renouvelable tacitement et soumise aux clauses d'indexation.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

#### 6.2.4 *Demande de modification au plan de zonage – ID-6*

**ATTENDU QUE** la procédure a été régulièrement suivie pour la demande de modification au Règlement de zonage pour ajouter un usage dans la zone ID-6;

**ATTENDU QUE** ce règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës afin que ce règlement soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

**ATTENDU QU'**une telle demande de la part des personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës a été reçue avec un nombre excédant de façon importante le nombre requis de signatures;

**ATTENDU QUE** le conseil est en lieu de croire que le Règlement N° 526 sera annulé et donc des frais inutiles pour la municipalité seraient engagés.

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2016-279

**DE** ne pas donner suite aux procédures pour l'adoption du Règlement N° 526;

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

#### 6.2.5 *Entente de principe pour virée chemin des Pieds-Légers*

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Stoke a besoin d'une virée sur le chemin des Pieds-Légers pour différents véhicules lourds dont le déneigement;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Stoke a l'intention d'acquérir du terrain pour mettre en place cette virée;

**ATTENDU QUE** la municipalité a entrepris des discussions avec un propriétaire pour l'implantation de cette virée;

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2016-280

**D'**autoriser le maire et la directrice générale à signer une entente de principe en vue de l'acquisition du terrain;

**D'**autoriser la directrice générale à négocier le prix d'achat et entreprendre les démarches auprès du notaire ou tout autre professionnel nécessaire à la transaction;

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### 6.3 Culture

#### 6.3.1 *Adhésion à l'organisme Les arts et la ville*

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Stoke a mis sur pied un comité culture;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Stoke a l'intention d'adopter une politique culturelle;

**ATTENDU QUE** l'organisme Les arts et la ville peut fournir des outils de gestion très intéressants pour le comité;

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2016-281

D'adhérer à l'organisme Les arts et la ville pour la somme de 100 \$ (excluant les taxes) ;

D'acheter l'ouvrage de référence La valise culturelle de l'élu municipal au coût de 50 \$ (excluant les taxes).

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

#### 6.3.2 Concert de Noël de Stoke

**ATTENDU QUE** Stoke chante Noël a produit un CD de son dernier spectacle;

**ATTENDU QUE** la municipalité a déjà participé financièrement au projet;

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2016-282

**DE** verser le 2<sup>e</sup> et dernier versement de 500 \$ à la Paroisse St-Philémon de Stoke ;

D'acheter à l'organisme des copies du CD jusqu'à un montant maximal de 300 \$ ;

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

#### 6.4 Immobilisation et bâtiments

##### 6.4.1 Achat de mobilier de bureau

**ATTENDU QUE** certaines pièces du mobilier de bureau sont désuètes et doivent être changées;

**ATTENDU QUE** l'achat d'un ordinateur de bureau pour le directeur des travaux publics est requis dans l'exercice de ses fonctions;

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

Rés. 2016-283

D'acheter les pièces de mobilier de bureau pour un montant maximal de 1 500 \$ avant taxes.

D'acheter un ordinateur de bureau pour un montant maximal de 1 500 \$ avant taxes, mais incluant le temps d'installation.

Les crédits de ces achats sont prévus au budget.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

##### 6.4.2 Achat de rideaux de scène pour la salle Appalaches

**ATTENDU QUE** les rideaux ayant perdu leur caractéristique ignifuge avaient été enlevés;

**ATTENDU QU'**une partie des profits de l'Oktoberfest devait servir à payer en partie l'achat de nouveaux rideaux de scène;

**ATTENDU QUE** des prix ont été demandés auprès de deux (2) fournisseurs;

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

Rés. 2016-284

D'acheter les rideaux de scène selon la soumission fournie auprès d'Intégrale acoustique inc. au coût de 4 500 \$ avant taxes, installés.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

##### 6.4.3 Vente d'un camion

**ATTENDU QUE** l'ancien camion-citerne ne sert plus aux besoins de la municipalité;

**ATTENDU QUE** la municipalité a adopté une Politique de gestion contractuelle et une Politique d'achat et de disposition des biens;

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

Rés. 2016-285

**DE** mettre en vente le camion par appel d'offres avec la mention que la municipalité n'est pas dans l'obligation d'accepter la plus haute, ni aucune des offres reçues;

**D'**autoriser la directrice-générale à faire paraître l'appel d'offres et signer le contrat de vente, le cas échéant, selon les politiques en vigueur.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

6.5 Loisirs

6.5.1 *Publicité dans le bulletin municipal et site internet*

**ATTENDU QU'**il y a une clientèle intéressée à l'achat de publicité;

**ATTENDU QU'**il serait intéressant d'appliquer ce revenu aux coûts directs de production du bulletin et les frais de maintenance du site Web;

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2016-286

**D'**offrir l'achat de publicité pour le bulletin et le site Web pour 200 \$ pour deux mois ou pour le bulletin seulement à 75 \$ pour deux. Les formats sont à la discrétion des responsables des différentes plates-formes.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

6.5.2 *Parade du Père Noël*

**ATTENDU QUE** les Stentors de Sherbrooke serait intéressés à venir donner une prestation lors de la parade du Père Noël du 11 décembre prochain;

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2016-287

**DE** retenir les services des Stentors pour la somme de 175 \$.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

6.6 Ressources humaines

6.6.1 *Fermeture des bureaux durant la période des Fêtes*

**ATTENDU QUE** la convention collective prévoit six (6) jours fériés au cours des deux (2) semaines du temps des fêtes;

**ATTENDU QUE** Noël et le Jour de l'an sont le dimanche;

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2016-288

**DE** fermer le bureau municipal du jeudi 22 décembre 2016 à midi au mardi 3 janvier 2017 inclusivement.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

6.6.2 *Souper de Noël des employés et élus municipaux*

**ATTENDU QU'**il convient de souligner la fin de l'année par une fête pour les employés et élus de la Municipalités;

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2016-289

**DE** tenir une activité pour les élus et les employés le vendredi 16 décembre et d'accorder un budget maximal de 1000 \$ pour cette soirée;

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

6.6.3 *Formation Sygem - Service de la paie*

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2016-290

**QUE** l'agente administrative soit autorisée à suivre la formation suivante :

« Webinaire Paie – T4/R1 2016 » le 13 décembre prochain au coût de 145 \$ plus taxes.

**QUE** ses frais d'inscription soient payés par la municipalité et les frais afférents si applicables.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

6.7 Sécurité publique

6.7.1 *Activité de Noël du Service incendie de Stoke*

**ATTENDU QU'**il convient de souligner la fin de l'année par une fête pour les employés du service incendie;

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

Rés. 2016-291

**D'**accorder un budget de 300 \$ pour cette soirée;

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

6.8 Voirie

6.8.1 *Chemins non-ouverts pour l'hiver 2016-2017*

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2016-292

**D'**approuver la liste des chemins non-ouverts pour l'hiver 2016-2017 suivante :

13<sup>e</sup> Rang Est  
Chemin Coutu  
Chemin Desaulniers  
Chemin Baillargeon  
Rue de la Cachee  
Chemin de la Rivière  
Chemin de la Domtar  
Chemin de la Glacière  
Chemin Loiselle  
Chemin Perreault  
Rue de la Pommeraie

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

6.8.2 *Subvention PAARM 2016-2017*

**ATTENDU QU'**une subvention d'aide à l'Amélioration du réseau routier municipal a été accordée à la Municipalité pour l'exercice financier 2016-2017 pour le remplacement de ponceau du chemin du Lac;

**ATTENDU QUE** les travaux autorisés sont terminés;

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2016-293

**QUE** le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin du Lac pour un montant subventionné de 39 000 \$, conformément aux exigences du Ministère des Transports, mobilité durable et électrification des transports.

**QUE** les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le chemin du Lac dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**7. Remise des rapports des officiers municipaux.**

Les différents rapports du directeur des travaux publics, du directeur du service incendie et de l'inspecteur ont été remis aux membres du conseil qui en ont pris connaissance.

**8. Trésorerie et finances**

8.1 Discours du maire

Le maire procède à la lecture de son discours annuel sur l'état des finances de la Municipalité, les projets réalisés et le plan triennal en immobilisations. Ce texte



sera distribué à toutes les résidences ou via le prochain bulletin municipal et sera également disponible sur le site Internet de la municipalité.

## 8.2 Séance spéciale sur le budget 2017

**ATTENDU QUE** le budget doit être adopté lors d'une séance spéciale où seulement ce sujet est traité;

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2016-294

**DE** tenir une séance spéciale le lundi 12 décembre 2016, à 19 h, dont l'ordre du jour se lira comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Présentation et adoption du budget 2017 de la Municipalité de Stoke
4. Adoption du règlement N° 530 de taxation 2017
5. Liste des dépenses incompressibles
6. Période de questions
7. Levée de l'assemblée

**DE** mandater la directrice générale pour publier un avis public en ce sens.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### 8.3 État comparatif au 30 septembre 2016

La directrice générale dépose aux membres du conseil l'état comparatif au 30 septembre 2016 de la municipalité tel que le prévoit l'article 176.4 du Code municipal.

### 8.4 État prévisionnel de la situation au 31 octobre 2016

La directrice générale dépose aux membres du conseil la situation budgétaire préliminaire de la municipalité au 31 octobre 2016.

### 8.5 Dépôt du rapport de délégation de compétence

Le conseil confirme le dépôt du rapport mensuel des délégations de compétences des fonctionnaires municipaux autorisés. Ces déboursés ont été faits conformément au Règlement N° 521 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

### 8.6 Liste des déboursés

La directrice générale dépose la liste des déboursés réalisés du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2016 pour un montant totalisant 189 487,13 \$ incluant les salaires d'octobre de 41 649,87\$ (salaires des élus).

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2016-295

**D'**adopter la liste tel que présentée et de faire les paiements à qui de droit.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

## 9. Autres sujets

### 9.1 Calendrier 2017 des séances du conseil municipal

**ATTENDU QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure;

Rés. 2016-296

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires qui débiteront à 19 h :

Lundi 9 janvier 2017	Lundi 3 juillet 2017
Lundi 6 février 2017	<b>Lundi 14 août 2017</b>
Lundi 6 mars 2017	<b>Mardi 5 septembre 2017</b>
Lundi 3 avril 2017	Lundi 2 octobre 2017
Lundi 1 <sup>er</sup> mai 2017	Lundi 6 novembre 2017
Lundi 5 juin 2017	Lundi 4 décembre 2017

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

9.2 Versement annuel à Trans-appel pour le service de transport collectif  
**ATTENDU QUE** Trans-Appel inc. est l'organisme mandataire de la MRC du Val-Saint-François en ce qui a trait au transport collectif;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Stoke a adhéré au service pour l'année 2016;

Rés. 2016-297

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

**QUE** la Municipalité de Stoke verse la contribution annuelle de 7 000 \$ à Trans-Appel inc. pour le service de transport collectif par TAXIBUS Stoke-Sherbrooke pour 2016 et transmette une copie de la présente résolution à la MRC du Val-Saint-François.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**10. Avis de motion**

10.1 Règlement N° 530 fixant les taux de taxes, compensations et conditions de perception exercice financier 2017.

Avis de motion est donné par Mario Carrier qu'à une séance ultérieure sera adopté le Règlement N° 530 fixant les taux de taxes, compensations et conditions de perception exercice financier 2017.

10.2 Règlement N° 531 établissant la rémunération du personnel électoral

Avis de motion est donné par Mario Carrier qu'à une séance ultérieure sera adopté le règlement N° 531 établissant la rémunération du personnel électoral.

**11. Règlements**

**12. Invitations**

12.1 Invitation souper-bénéfice Centre de ski de fond Richmond-Melbourne

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2016-298

DE ne pas mandater de conseiller pour cette invitation.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

**13. Varia**

**14. Période de questions**

**15. Clôture et levée de l'assemblée**

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu que la séance soit levée à 20 h 32.

Rés. 2016-299

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Luc Cayer  
Maire

Sara Line Laroche  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

*Je, Luc Cayer, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

*Luc Cayer  
Maire*